



Avis de quittance de loyer et séparation

Par **mimi59200**, le **31/03/2015** à **12:43**

Bonjour,

Voilà je viens de recevoir un dernier rappel d'avis de quittance de loyer qui s'avère urgent . Mais je suis séparée depuis 6 mois (depuis mon accouchement) étant donné que mon "ex" mari s'est marié avec moi afin d'obtenir un titre de séjour. Donc je ne vis plus dans le logement depuis 6 mois à cause de violences conjugales et aussi à cause de l'insalubrité du logement. J'ai déclaré ma séparation à la caf, j'ai fait une main courante également et depuis je réside chez mes parents avec mon bébé de 6 mois.

Le courrier que je viens de recevoir m'inquiète étant donné que le bail du logement est à mon nom et au nom de mon ex.

Donc je ne sais pas si mon ex vis encore dans ce logement ou le fait il exprès pour se venger car j'ai signalé ce mariage gris et cette paternité grise à la préfecture, au procureur etc.

Depuis ma séparation il n'a pas donné signe de vie et nous a renié moi et ma fille . Maintenant je craint d'avoir des problèmes alors que je ne vis plus dans le logement.

Merci pour votre aide!

Par **aguesseau**, le **31/03/2015** à **13:12**

bjr,
avez-vous informé votre bailleur que vous quittez le logement ?

c'était la première chose à faire quand vous avez quitté le domicile conjugal.
comme le bail est à vos 2 noms, vous êtes solidaire avec votre mari du paiement des loyers.
votre bailleur n'est pas concerné par vos problèmes de couples qui concernent votre vie
privée.
cd

Par **mimi59200**, le **31/03/2015 à 13:27**

Bonjour oui je l'ai prévenu quand j'ai quitté le logement. Mais je ne sais pas si mon ex vis encore dans le logement car son titre de séjour arrive à expiration et il ne peut le renouveler .
Donc je voulais justement savoir, s'il n'y a personne dans le logement vais je devoir payer tout de même le loyer? merci beaucoup pour votre aide.

Par **moisse**, le **31/03/2015 à 16:42**

Bonsoir,
[citation]un dernier rappel d'avis de quittance de loyer qui s'avère urgent [/citation]
Sachant que la quittance atteste du paiement du loyer, c'est un rappel d'échéance que vous avez reçu et non un rappel de quittance, ce qui n'a aucun sens.
[citation] oui je l'ai prévenu quand j'ai quitté le logement[/citation]
Comment ?
Si c'est par téléphone, considérez que ce n'est pas fait.
Vous devez résilier le bail par lettre recommandée avec accusé de réception.
Vous resterez solidaire du paiement des loyers jusqu'à l'échéance du bail.
Comme votre compagnon est sans papiers, il ne sera pas solvable et le bailleur ne perdra pas son temps à, le poursuivre, il gardera sa rancune pour vous.
[citation], j'ai fais une main courante également [/citation]
Main courant ou écrire à votre archevêque c'est à peu près pareil.
Vous devez écrire au procureur de la république et dénoncer un mariage gris dont vous avez été victime.

Par **mimi59200**, le **01/04/2015 à 14:49**

Bonjour,

C'est le premier et seul courrier que j'ai reçu.
Et l'intitulé est bien : " DERNIER RAPPEL D'AVIS DE QUITTANCE ".
En voici le contenu :
Madame, Monsieur,

Le relevé de votre compte au 28 mars 2015, laisse apparaître un solde débiteur de 234.09 € plus 15 € de frais de relance inclus.
Malgré nos différents rappels, vous n'avez pas cru devoir vous acquitter de votre dette.
Sans règlement de votre part, sous 48 heures, nous remettrons votre dossier entre les mains

de notre service contentieux.

Les frais entraînés par cette procédure seront entièrement à votre charge.

J'ai prévenu le bailleur en lui envoyant une lettre recommandée en octobre 2014 et demandant la résiliation du bail mais je l'ai reçu 1 mois après dans ma boîte aux lettres. Il est injoignable par téléphone j'ai envoyé 3 recommandés, sans succès!

Mon compagnon a une carte de 1 an résident algérien, et elle périmera en Mai 2015, et le bail est également à son nom!

J'ai fait une main courante, j'ai écrit au préfet, au procureur, au ministre des affaires étrangères, à l'Ofii, et même à Monsieur Hollande!

Ma demande a bien été prise en considération à savoir le non-renouvellement du titre de séjour de mon ex époux d'après le préfet et le procureur.

Mais je ne sais pas quoi faire, cela fait 6 mois que j'ai quitté le logement et je n'ai eu aucun souci avec le loyer car mon ex était réglo. Le montant du loyer est de 480 euros hors charges donc je ne sais pas ce que ces 234 euros signifient.. Est-ce les prestations de la caf qui ont été coupées? Je suis perdue et le bailleur est injoignable

Merci pour votre aide Moïse .

Par **moïse**, le **01/04/2015** à **16:57**

Vos lettres recommandées sont donc non reçues et le bail court toujours.

Je ne sais qui vous envoie des avis de quittance impayés, sans doute un incompétent, mais s'il s'agit d'un agent immobilier vous pouvez tenter de dénoncer le bail auprès de lui.

Sinon c'est obligatoirement le recours à l'huissier de justice pour dénoncer le bail.

Par **mimi59200**, le **01/04/2015** à **19:08**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. C'est bien le gérant de l'agence qui m'a envoyé ce courrier.

Mais quand je me rend sur place, il n'est jamais là donc je vais devoir appeler mon avocat?

Merci beaucoup!

Par **moïse**, le **01/04/2015** à **19:10**

Si vous avez un avocat, il sera certainement de bon conseil et vous indiquera, je pense, de recourir à l'exploit d'huissier à l'endroit du bailleur.

Par **mimi59200**, le **01/04/2015** à **20:59**

Oui j'ai un avocat car j'ai demandé le divorce merci infiniment Moisse pour le temps que tu me donne .

Salutations!